

### 3.5.166 - SAPOLL

#### Sauvons nos pollinisateurs - Plan d'action transfrontalier pour les pollinisateurs sauvages

##### 1. OPERATEUR CHEF DE FILE

Université de Mons

Code postal : 7000

Ville : MONS

Pays : Belgique

##### 2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
<b>Université de Mons</b>	<b>WA</b>	<b>690 718,77 EUR</b>	<b>345 359,38 EUR</b>
DEMNA	WA	OP associé	OP associé
Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais	FR	324 154,87 EUR	162 077,43 EUR
EDEN 62	FR	197 989,41 EUR	98 994,70 EUR
ULg Gx-ABT UR Biodiversité et Paysages	WA	181 998,38 EUR	90 999,19 EUR
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	FR	299 231,28 EUR	149 615,64 EUR
Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais	FR	88 615,35 EUR	44 307,67 EUR
Natagora	WA	309 908,76 EUR	154 954,38 EUR

NATUURPUNT Studie vzw	VL	306 763,03 EUR	153 381,51 EUR
Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)	FR	OP associé	OP associé
Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie	FR	OP associé	OP associé
Université de Lille 1 - Unité Evolution Ecologie et Paleontologie (EEP)	FR	OP associé	OP associé
Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne	FR	OP associé	OP associé
<b>TOTAL</b>		<b>2 399 379,85 EUR</b>	<b>1 199 689,90 EUR</b>

### 3. RESUME

Les pollinisateurs sauvages de la zone transfrontalière France-Wallonie-Vlaanderen représentent une ressource précieuse mais fortement menacée. Pour protéger ces pollinisateurs, il est essentiel de mettre en place une organisation transfrontalière qui permette de mener des actions coordonnées et de bénéficier des synergies entre régions. En effet, des actions isolées de part et d'autre de la frontière ont peu de chances d'aboutir à la gestion durable de cette ressource indispensable. L'enjeu est grand, car les pollinisateurs sauvages, c'est-à-dire les abeilles sauvages, les syrphes et les papillons, sont essentiels au maintien de l'agriculture et des écosystèmes dans nos régions.

Afin de relever ce défi, le projet SAPOLL initie la mise en place, avec les acteurs de Wallonie, de Flandre et du nord de la France, d'un plan d'action transfrontalier en faveur des pollinisateurs sauvages. Ce plan se veut l'initiateur d'actions en faveur des pollinisateurs, en apportant le contexte scientifique, didactique et appliqué nécessaire à chacun, qu'il s'agisse de citoyens, de décideurs, d'entrepreneurs ou de gestionnaires d'espaces. Il se veut aussi adapté au contexte régional de chaque versant. Co-construit avec les acteurs du territoire transfrontalier, le plan d'action expose les enjeux et objectifs pour la région transfrontalière, ainsi que les actions et tâches à mettre en place pour la sauvegarde des pollinisateurs.

Le projet SAPOLL organise aussi la réalisation d'activités complémentaires au plan d'action transfrontalier et nécessaires à sa mise en place et à sa réussite. Ces actions visent notamment à l'homogénéisation et au partage de compétences sur le territoire transfrontalier, où les

connaissances scientifiques, l'expérience en matière de sensibilisation, et les compétences naturalistes sont fortement disparates.

- Sensibilisation du grand public: des actions de communication, de sensibilisation et de sciences participatives sont menées afin d'avertir un public aussi large que possible du problème de déclin des pollinisateurs sauvages.
- Mobilisation des réseaux d'observateurs: le tissu naturaliste transfrontalier est interconnecté et homogénéisé au travers de groupes de travail et de formations.
- Suivi scientifique des pollinisateurs sauvages: le suivi des pollinisateurs sur l'ensemble du territoire transfrontalier sera réalisé. Les zones d'importance pour les pollinisateurs et pour le service de pollinisation seront délimitées.

#### 4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/01/2016

Date de fin : 31/12/2019

#### 5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte

#### 6. RAPPORT D'ACTIVITÉS AU 30/09/2017

Le projet Interreg SAPOLL ([www.sapoll.eu](http://www.sapoll.eu)) est entré dans sa deuxième année! Une seconde année, dédiée au concret et à l'obtention de résultats chers aux partenaires de la zone transfrontalière.

A l'instar de la première année qui avait véritablement lancé "SAPOLL" sur la scène médiatique (presse, média TV & radio), cette nouvelle année a déjà grandement contribué à la diffusion du projet au sein de la zone transfrontalière avec pas moins de 8 articles de presse et reportages vidéos provenant des trois versants! Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, l'exposition itinérante a aussi été inaugurée en 2017 comme prévu. Élément majeur de ce projet car incarnant la philosophie même de la programmation Interreg en terme de tenants et aboutissants, les partenaires des trois versants ont oeuvré de concert afin de mettre sur pieds cet outil de sensibilisation qui parcourra la zone transfrontalière durant les trois prochaines années.

De manière complémentaire, les actions dédiées à la sensibilisation du grand public transfrontalier constituent une priorité pour les partenaires du projet. Au programme, la réalisation concertée de la charte "Pollinisateurs" ayant pour but de mobiliser et rassembler les citoyens au sein d'une communauté de refuges pour les pollinisateurs sauvages. Autre aboutissement, dédié lui aux

sciences participatives, la conception et la diffusion des premières “fiches espèces” qui permettront aux observateurs de la région transfrontalière de renseigner les espèces cibles et ainsi de participer au recensement des espèces pollinisatrices de nos régions !

Dernière réalisation de cette riche deuxième année du projet, et non des moindres, les sessions de formations naturalistes à destination des professionnels ont débuté en Belgique et en France ! Celles-ci ont rassemblé plusieurs dizaines de personnes impliquées professionnellement dans la conservation de la nature. Accompagnées de l'animation des groupes de travail, ces formations permettront d'harmoniser les compétences et de diffuser les connaissances entomologiques au travers de la zone transfrontalière.

## 7. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

30 septembre 2017